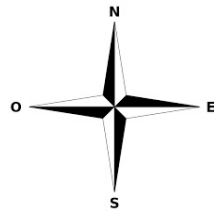
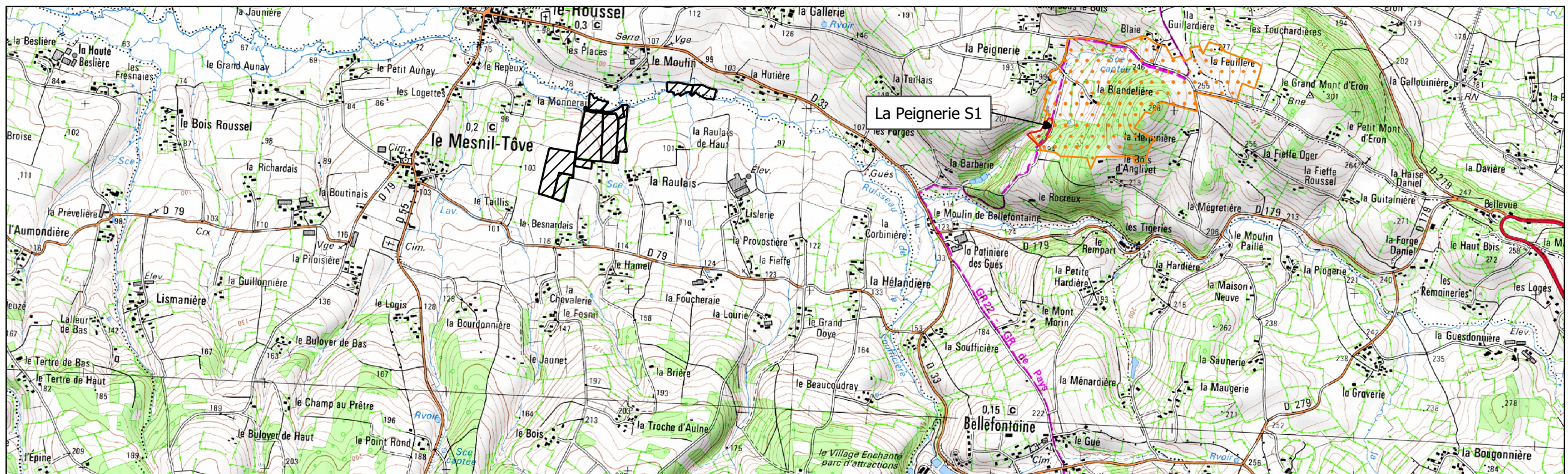
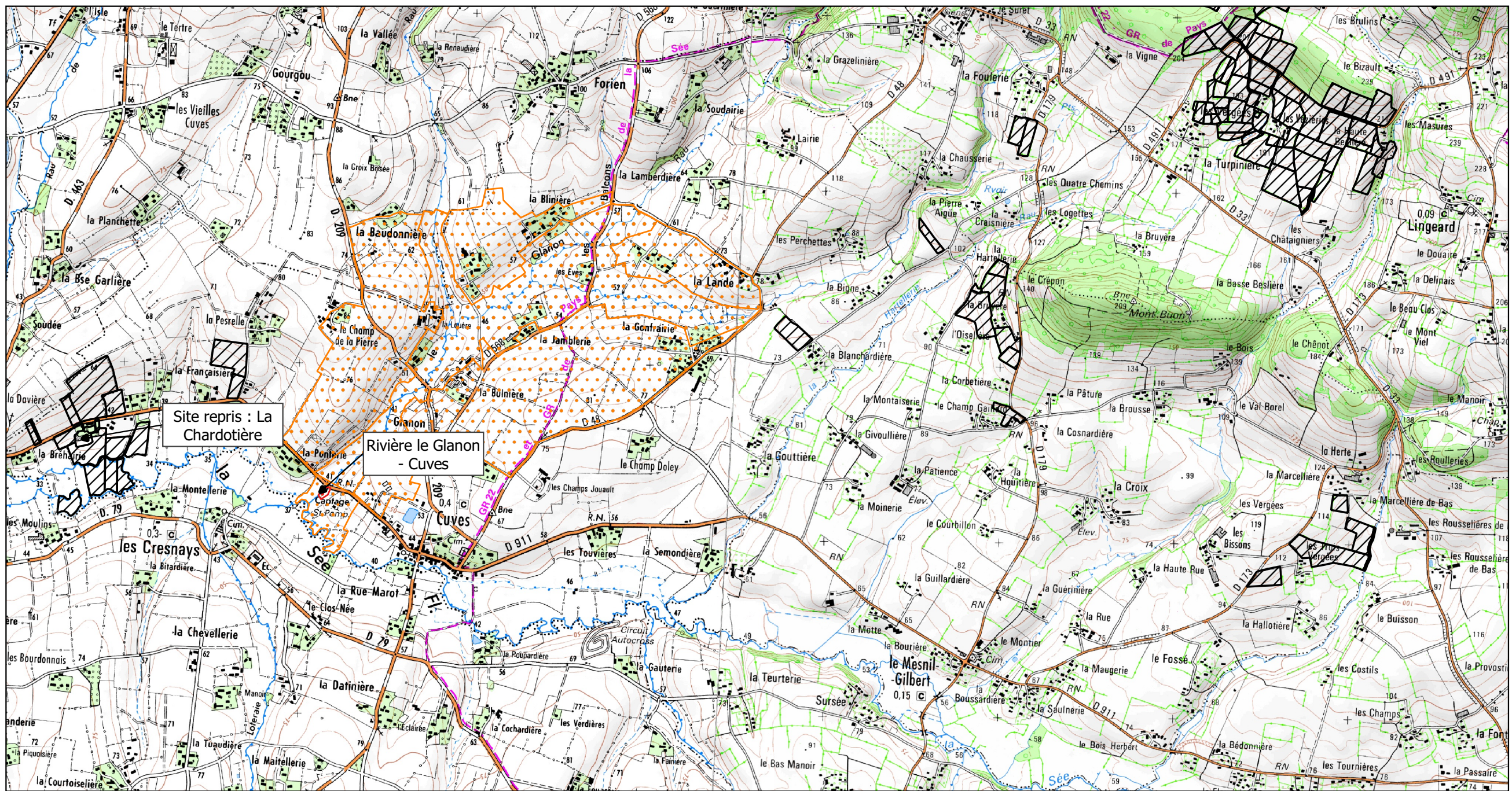


**Captages et parcellaire du  
 GAEC BOUILLET**



**Légende**

- Parcelles du plan d'épandage
- Captage
- Périmètre de protection immédiat
- Périmètre de protection rapproché



# INSTALLATION PAR RAPPORT AUX PERIMETRES PATRIMONIAUX

## 1. PRESENTATION GENERALE

L'ensemble des communes concernées par les sites d'élevage, le plan d'épandage et le rayon de consultation publique est doté, en matière de protection de la nature, d'outils réglementaires nombreux et variés (cf. cartes des zones de protection réglementaires du secteur d'étude).

Notre secteur d'étude, à titre communautaire, européen et même international, est ainsi désigné pour partie :

### Patrimoine naturel recensé sur la zone d'étude

COMMUNES	CUVES	JUVIGNY LES VALLEES	LE MESNIL GILBERT	LINGEARD	NOUES DE SIENNE	PERRIERS EN BEAUFICEL	SAINT MICHEL DE MONTJOIE	SAINT POIS
<b>Natura 2000</b>								
ZSC « Vallée de la Sée » (FR2500110)	✓	✓	✓	✓		✓		✓
<b>ZNIEFF I</b>								
« Lac de la Dathée » (FR250008488)					✓			
« Barrage du Gast » (FR250010778)					✓			
« La Sée et ses principaux affluents-frayères » (FR250020050)	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
« La Sienne et ses principaux affluents-frayères » (FR250020087)					✓			
« Haut-cours de la Dathée et ses affluents » (FR250020113)					✓		✓	
« Landes humides de la Blanchardière » (FR250030109)					✓			
<b>ZNIEFF II</b>								
« Bassin de la Sée » (FR250008390)	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
« Bassin de la Sienne » (FR250008443)			✓		✓			
« Moyenne vallée de la Vire et Bassin de la Souleuvre » (FR250008450)					✓			
« Forêt de Saint-Sever » (FR250008486)					✓		✓	
« Bassin de la Dathée » (FR250008487)					✓		✓	
<b>Autres protection</b>								
Patrimoine géologique « Cornéennes briovériennes à La Bazoge » (BNO0146)		✓						
Patrimoine géologique « Granodiorite cadomienne à Saint-Michel-de-Montjoie » (BNO0123)							✓	
Patrimoine géologique « Granites cadomiens du Bois du Gast » (BNO0407)					✓			
Arrêtés Préfectoraux de Protection des Biotopes de « La Sienne et ses affluents » (FR3800926)					✓			
Arrêtés Préfectoraux de Protection des Biotopes de « La Vire et de certains de ses affluents » (Fr3800981)					✓			

A noter que toutes les communes du plan d'épandage du GAEC BOUILLET sont situées dans la Manche, exceptée Noues-de-Sienne, dans le Calvados.

Cet inventaire du milieu naturel montre la richesse du milieu concerné.

Sur la zone, on recense des zones naturelles protégées comme :

- Des ZNIEFF : ne sont pas un zonage de type documentaire d'urbanisme, ni un projet d'intérêt général, ni une servitude d'utilité publique. C'est une information directe destinée à éveiller l'attention des responsables de l'aménagement du territoire sur certains secteurs particulièrement intéressants sur le plan de l'écologie. Les ZNIEFF de Type I identifient des milieux homogènes d'intérêts remarquables, inféodés à la présence d'espèces protégées caractéristiques d'un milieu donné. Celles de Type II correspondent, quant à elles, à des milieux où toute modification fondamentale des conditions écologiques doit être évitée.
- Des patrimoines géologiques : inventaire national du patrimoine géologique lancé en 2007. L'État assure la conception, l'animation et l'évaluation de l'inventaire du patrimoine naturel qui comprend les richesses écologiques, faunistiques, floristiques, géologiques, minéralogiques et paléontologiques.
- Des arrêtés de protection de biotope : ce sont des aires protégées à caractère réglementaire, qui ont pour objectif de prévenir, par des mesures réglementaires spécifiques de préservation de leurs biotopes, la disparition d'espèces protégées.